ACADÉMIE
DE BORDEAUX
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

**NOTICE CANDIDATS INDIVIDUELS OU INSCRITS AU CNED**

# Comment faire une demande d'aménagement d'épreuves pour les candidats **présentant un handicap ou un trouble de santé invalidant** ?

## Principes des aménagements

- **Adaptations** liées au temps d'examens
- **Accessibilité** des locaux
- **Demandes particulières** pour la salle d'épreuves, des conditions de composition…
- **Adaptations** liées aux sujets d'examen
- **Aides techniques** et / ou humaines
- **Étalements, conservation ou dispense d'épreuves**

## Aide humaine

**Pour toute demande d'aide humaine** : fournir **OBLIGATOIREMENT** un dossier médical circonstancié permettant au médecin désigné par le Service des Examens et Concours de donner un avis et, si vous bénéficiez d'une aide humaine lors de votre précédente scolarité, fournir également les justificatifs correspondants (Geva-Sco et lettre de validation mentionnant l'aide humaine).

Pour les candidats non scolarisés en établissement, c'est le centre d'épreuves qui se chargera de fournir cette aide humaine.

## Reconduction des aménagements

➔ La reconduction des aménagements est opérée de façon automatique dans ces 2 cas de figure :

- entre la première et la terminale ;
- en cas de redoublement ;

➔ Si demande d'aménagements complémentaires, cette demande ne doit porter que sur les nouvelles mesures (ne pas cocher les AEP accordés l'année N-1).

**Informations communes à toutes les demandes d'aménagements**

- Les aménagements d'épreuves sont accordés pour un examen précis. Une demande doit être déposée pour chaque examen, même au cours d'une même session.

**1 examen = 1 demande d'aménagement**

- Sur CYCLADES – La case « Handicap : OUI » à sélectionner au moment de l'inscription ne permet pas à elle seule de bénéficier d'un aménagement d'épreuve. Il est également nécessaire de déposer une demande d'aménagement.

Conformément au Code de l'éducation, les demandes d'aménagements doivent être effectuées pendant la période réglementaire d'inscription à l'examen.

| DATES D'ENVOI DES DOSSIERS |
| --- |
| ➢ **du 21 septembre au 17 novembre 2026 :**<br>Pour toutes les situations déjà identifiées. |
| ➢ **du 21 septembre et jusqu'à la date limite d'inscription à l'examen**<br>Pour les nouvelles situations : nouveaux élèves, nouvelles situations médicales. |

**Aucune demande tardive ou complémentaire ne pourra être prise en compte après la clôture des inscriptions.**

Aucun dossier adressé par mail ne sera traité, **les dossiers sont à transmettre exclusivement par courrier postal à l'adresse suivante** : Service des Examens et Concours – Rue Jaafar Essadik – Lycée Descartes – Agdal – 10000 Rabat.

## ▷ Comment récupérer sa décision d'aménagement ?

Une notification de décision est **déposée dans mon espace Cyclades candidat.**

Dès réception dans Cyclades de ma convocation aux épreuves. **Je prends contact avec le centre d'épreuve** afin que mes aménagements soient mis en œuvre dans les meilleures conditions.

**J'imprime** la notification de décision d'aménagements et je **l'apporte** le jour des épreuves en complément de ma convocation.

***Si j'ai besoin d'aide pendant ma démarche…***



***…je contacte mes interlocuteurs privilégies***

**Epreuves Anticipés/ Baccalauréat**

**cned.individuels@secmaroc.org**

**DNB :**

**dnb@secmaroc.org**

# Guide étape par étape

### ▷ ÉTAPE 1 – Renseigner le formulaire d'aménagement de manière claire et lisible

- Page 1 : **Renseigner précisément les encadrés IDENTITE DU CANDIDAT + EXAMEN PRESENTE – SESSION 2027**
- Pages 2 et 3
  - **Ne cocher que les mesures liées à votre situation et à votre examen dans la colonne de gauche « Aménagement(s) sollicité(s) par le candidat ou son représentant légal (si mineur) »**
  - **NE SURTOUT PAS COMPLETER LA COLONNE DU MILIEU « Aménagements mis en place pendant la scolarité du candidat » ET LA COLONNE DE DROITE « Avis du médecin désigné par le Service Examens et Concours »**
  - **Page 4 : compléter la colonne de gauche « AMENAGEMENTS SOLLICITES PAR LE CANDIDAT, DATER ET SIGNER (si candidat mineur signature du représentant légal)**

### ▷ ÉTAPE 2 – Joindre OBLIGATOIREMENT à la demande les pièces justificatives

- Le formulaire de demande d'aménagement des épreuves aux examens.
- Si vous étiez scolarisé précédemment, fournir la copie du PAP/PAI/PPS éventuellement mis en place l'année précédente (Si PPS : le Geva-SCO et la lettre de validation du PPS de la CSEI)
- Le certificat médical circonstancié (cf. modèle certificat « Bilan médical du candidat individuel ou CNED demandant un aménagement d'examen ») et les bilans associés.
- **Pour toute demande d'aide humaine** : fournir **OBLIGATOIREMENT** un dossier médical circonstancié permettant au médecin désigné par le Service des Examens et Concours de donner un avis et, si vous bénéficiez d'une aide humaine lors de votre précédente scolarité, fournir également les justificatifs correspondants (Geva-Sco et lettre de validation mentionnant l'aide humaine).

### ▷ ÉTAPE 3 – Transmettre la demande d'aménagement accompagné des pièces justificatives au Service des Examens

La demande d'aménagement complétée et signée est transmise par le candidat au service des examens (joindre les justificatifs médicaux), à l'adresse suivante :

Service des Examens et Concours
Rue Jaafar Essadik – Lycée Descartes – Agdal
10000 RABAT

**Aucun dossier adressé par mail ne sera traité, les dossiers sont à transmettre exclusivement par voie postale.**

**Date d'envoi des dossiers :**

- du 21 septembre au 17 novembre 2026 : Pour toutes les situations déjà identifiées.
- du 21 septembre et jusqu'à la date limite d'inscription à l'examen : Pour les nouvelles situations : nouveaux élèves, nouvelles situations médicales.

### ▷ ÉTAPE 4 – Réceptionner la décision d'aménagement dans mon espace candidat Cyclades

Le recteur décide des aménagements accordés en prenant appui sur l'avis rendu par le médecin désigné par le Service Examens et Concours et au vu de la réglementation. La décision est publiée sur Cyclades.

**Cette décision est à conserver jusqu'à la fin des épreuves : elle devra être présentée avant chaque épreuve de la session.**

### ▷ ÉTAPE 5 – Se rapprocher des centres d'examen pour s'assurer de la bonne mise en œuvre de ses aménagements.

Dès réception des dates et lieux de convocations aux épreuves.